



IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

309 RUE SAINT-PAUL
Norte de Poste 5175

JOSEPH BEGIN
Directeur-Propriétaire

Téléphone: Bell Main 6974.

La Croix

Le Samedi, 5 Juin 1909. Vol. VII, No 10

JOURNAL CATHOLIQUE

309 RUE SAINT-PAUL, MONTREAL.

RELIGION. QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

ABONNEMENTS

(Payables d'avance)

Édition semi-quotidienne

CANADA

1 an, \$3; 6 mois, \$1.50

EN VILLE

1 an, \$4; 6 mois, \$2.00

ÉTATS-UNIS

STRANGER (Union postale)

1 an, \$5; 6 mois, \$2.50

Un numéro, 1 cent

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.
LEON XIII

Avis important

Plusieurs de nos abonnés se plaignent de ne recevoir la Croix que tard le lendemain de sa publication ou même deux jours après. L'impatience de lire notre journal, qu'ils nous manifestent, n'est pas sans nous flatter. Aussi, nous les prions de croire que nous faisons tout ce qui est possible pour satisfaire leur exigence bien légitime. Notre personnel et nous même nous nous multiplions à la besogne, tous les jours, depuis le matin jusqu'à une heure avancée de la nuit. Mais nous constatons que notre outillage d'imprimerie aurait besoin d'être plus perfectionné. Il nous faudrait surtout une presse plus rapide que celle que nous avons et aussi une couple de machines à composer. Une magnifique presse nous est offerte par une maison de Philadelphie, à de bonnes conditions, mais elle ne pourrait être définitivement installée dans nos ateliers que vers le 1er septembre prochain. D'ici là, pour rémédier aux inconvénients dont on se plaint, la Croix paraîtra trois fois par semaines, le mardi, le jeudi et le samedi. Ainsi, nos lecteurs, gagneront sûrement en qualité ce qu'ils perdront en quantité, et cela en attendant que nous puissions leur donner l'une et l'autre à leur gré.

LE DIRECTEUR

NOUS PROTESTONS

Depuis quelque temps, certains confrères se plaisent à nous mettre dans les rangs des nationalistes, afin, sans doute, de se donner l'avantage de nous attaquer comme si nous étions des politiciens. Nous protestons contre cette tactique déloyale. La Croix n'est pas plus nationaliste que libérale ou conservatrice. Libre, n'ayant aucune attache politique, nous avons toujours donné à qui de droit la louange ou le blâme, comme un bon fils de l'Eglise ou un bon soldat de la Patrie doit le faire pour protéger l'une et l'autre contre leurs ennemis ou leurs amis mal éclairés. Ce rôle, seul digne d'un journaliste catholique, nous entendons qu'on ne nous en fasse pas sortir inconsidérément.

JOSEPH BEGIN

GRACIEUSE VISITE

M. le chanoine Maunoury, directeur de la propagande du journal l'Univers, a bien voulu nous gratifier d'une visite, aux bureaux de la Croix. Partout où se trouvait le directeur il a laissé l'impression de son esprit pénétrant et éclairé. Et partout aussi il a reçu le plus chaleureux accueil.

Nous sommes en heureux et nous le remercions bien cordialement d'avoir eu une bonne pensée pour la Croix.

Feu l'hon. G. A. Nantel

Un grand nombre de personnes ont assisté ce matin aux funérailles de l'hon. G. A. Nantel. Le service solennel a été chanté à Notre-Dame, à 10 heures. Dans l'imposant cortège qui suivit la dépouille mortelle, on remarquait des hommes appartenant à tous les partis politiques réunis pour honorer la mémoire du compatriote disparu.

Les perfides de la presse jaune

Les journaux en ont-ils débité assez long sur le compte de l'ex-président de la banque de Saint-Jean ! Il nous semblait qu'une fois le verdict rendu et la sentence prononcée, ils eussent dû faire le silence à jamais sur cette malheureuse affaire; mais nos volumineux quotidiens l'entendent autrement. L'un d'eux, à peine sorti d'une crise financière qui a failli le faire crouler, veut maintenant consolider ses assises en se ménageant la faveur du public, et pour atteindre son but, tous les moyens lui semblent bons. On n'ignore pas, chez le confrère, que pendant toute la durée du procès Roy, l'opinion des masses fut hostile au prévenu. Et lorsque ce dernier eût été trouvé capable et condamné, la feuille servile publia à pleines colonnes tout ce qu'elle savait de nature à satisfaire les instincts vindicatifs du bas peuple dont elle veut à tout prix faire sa clientèle. Elle narra, jusque dans les moindres détails, l'arrivée du prisonnier au bagne et toutes les humiliantes exigences auxquelles il dut se soumettre. Elle prit cet homme, qu'elle avait exalté jadis aux jours de sa grandeur, et le livra, ruiné et sans défenses, au mépris populaire !

Nous ne pouvons que réprocher de telles manœuvres; le journal qui en a usé a agi d'ignominieuse façon; et s'il a pu réussir, par son verbiage scandaleux, à faire tomber quelques écus de plus dans sa caisse, il se sera, par contre, attiré le mépris de tous les gens honnêtes et bien pensants.

Un orchestre de criminels

La célèbre prison américaine Sing-Sing, où des centaines de criminels dangereux expient leurs fautes, vient d'organiser une curieuse représentation publique. L'orchestre des détenus a donné un concert dans la grande chapelle de la prison. Les musiciens, au nombre de 22, avaient revêtu leur costume de détenus—quelques-uns étaient ornés de pacifiques lunettes pour pouvoir lire les notes.

Le chef d'orchestre—un homme de trente ans qui a été condamné pour détournements dans une banque—avait composé le programme avec le plus grand soin: n joua du Bach, du Beethoven et du Wagner.

Le premier violon était un homme d'environ quarante ans, au visage pâle et rêveur; il a été condamné à douze ans de détention pour trigamie. Ses trois femmes vivent encore. Très émues, deux d'entre elles assistaient au concert.

Les deux «petites flûtes» sont des Italiens de la Main-Noire. L'artiste qui jouait la grosse caisse appartenait auparavant à une bande de brigands; il a été condamné pour avoir arrêté un train express et déposé un grand nombre de voyageurs.

Si la musique adoucit les mœurs, ces criminels mélomanes sont devenus, peut-être de petits saints.

Le docteur J. E. Dubé, président de la «Ligue du bon lait», a dénoncé hier devant la Commission Royale la malpropreté que l'on met à traire le lait, la négligence à l'embouteiller et la malhonnêteté des laitiers.

Ces déclarations de la part d'un homme compétent feront ouvrir les yeux, nous l'espérons, à nos diles.

Le Pape a célébré le 2 juin son 74^{ème} anniversaire. Cependant son humilité l'a empêché de permettre toute démonstration à ce sujet. Espérons que notre Saint-Père qui est l'étoile sur laquelle se guide tout le clergé catholique ainsi que tous les fidèles, demeurera encore longtemps à la tête du grand troupeau qu'est la chrétienté.

La propagande protestante

On écrit de Madrid à la *Correspondenza romana*:

Ce n'est pas seulement chez vous que la propagande protestante redouble ses efforts. En Espagne, on constate la diffusion d'une quantité extraordinaire de plaquettes et de feuilles dont plusieurs ont un titre religieux qui pourrait les faire prendre pour de pieuses publications catholiques.

En vue de ce danger, notre évêque vient d'adresser une lettre aux membres du clergé paroissial pour qu'ils mettent en garde les fidèles contre les ruses des agents hérétiques.

L'action catholique continue à s'organiser puissamment et la bonne presse aussi. Naturellement, en ce qui concerne cette organisation, on remarque des différences sensibles entre une région et l'autre de l'Espagne, où la mentalité, la culture, le mouvement social diffèrent si profondément selon les provinces. Mais, dans l'ensemble, il y a véritablement pour la vie catholique d'œuvres et de presse, un renouveau plein de promesse.

Présidé par notre évêque, le Congrès de l'apostolat de la presse a eu lieu chez les Pères Jésuites. On a constaté la très large distribution d'opuscules et de feuilles, environ un million, soit pour les uns, soit pour les autres. On a proposé de fonder une Société de secours pour les veuves et les orphelins des écrivains catholiques.

Les associations ouvrières catholiques sont aussi nombreuses que florissantes au nord-est de la péninsule, où elles luttent vaillamment contre la propagande démagogique.

A Barcelone, le patronat de l'association ouvrière de Saint-Joseph a tenu son assemblée générale. On a entendu d'intéressants rapports sur les écoles populaires des Pères Maristes, sur le mouvement électoral, sur les œuvres ouvrières. On a distribué les prix d'encouragement aux ouvriers. Entre autres on a distingué l'ouvrier Jacques Bosca à cause de ses grands sacrifices pour sa famille; l'ouvrier Provera, qui est resté trente-sept ans dans la même usine; l'ouvrier Canelas, qui a sauvé la vie à un enfant. Voilà trois formes caractéristiques de la vie de l'ouvrier catholique digne de ce nom.

Critiques

Bien renseignée!

Nous lisons dans la *Correspondenza romana*:

«La *Taegetliche Rundschau* a des informations et des réflexions absolument extraordinaires. Par exemple, elle sait que Pierpont Morgan a donné au Pape une automobile, chose parfaitement ignorée par tout le monde, en commençant par le Saint-Père et par le milliardaire américain.

«La T. R. ajoute que celui-ci a donné au Pontife l'auto avec le chauffeur qui existe précisément comme la voiture.

«Mais mettons de côté le fait. La feuille berlinoise soulève une question de droit:—Un ecclésiastique peut-il se promener en auto ?

«Que non, répond gravement la gazette dont la compétence en droit canon est connue comme l'auto donnée au Pape.

«La raison de la sentence négative, c'est que le *decorum clericale* défend aux ecclésiastiques de marcher à une vitesse qui leur ferait perdre la grave dignité de leur état.

«Quelqu'un trouvera que cette raison défend seulement aux ecclésiastiques de prendre part aux courses et de marcher à une trop grande vitesse en dehors des cas de nécessité. Mais la haute sagesse de la T. R. n'a pas cru s'arrêter à ce détail; elle a conclu que Pie X doit émettre un décret qui dispense lui-même de l'obligation du *decorum clericale*, sans quoi il ne pourrait employer l'auto imaginaire conduit par un chauffeur qui n'existe pas.

«On sait que la T. R. est très estimée dans les hauts milieux berlinois qu'elle renseigne sur les choses du Vatican et autres avec une compétence dont nous venons d'apprécier un exemple à haute pression.»

Ultramontains

La *Vérité* de Québec publiait dans son dernier numéro la note suivante:

M. Godfroy Langlois regrettera sans doute toute sa vie d'avoir manqué la fameuse séance des ministres libéraux dénoçèrent «l'école maudite» (des catholiques ultramontains) selon l'expression même de M. Taschereau.

Cette brise aux senteurs radicaux qui a soufflé en pleine assemblée législative lui aurait rafraîchi l'âme.

M. d'Hellecourt heureusement était là et il lui raconta tout cela entre deux séances du congrès impérialiste de la presse.

Menace blocaud

La gauche radicale française s'est réunie récemment. Voici le procès-verbal que le groupe communique:

«Le groupe de la gauche radicale a décidé d'inscrire à son ordre du jour l'examen des questions politiques soulevées par les récentes grèves. (Mesures à prendre contre l'agitation anti-républicaine, révolutionnaire et réactionnaire.)

«Le groupe demandera l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre, après les conseils de guerre, de la question du statut des fonctionnaires.»

On considérait comme une menace ce mélange voulu des mots: agitation anti-républicaine, révolutionnaire et réactionnaire.

Allons-nous avoir une nouvelle Haute-Cour? Ça serait toujours un dérivatif au scandale Marix et à la gabegie de la marine.

Une manifestation révolutionnaire au Mur des Fédérés

En raison des récents événements, la Fédération socialiste de la Seine a voulu donner une importance plus considérable que d'habitude à l'anniversaire de «la semaine sanglante».

Tout le ban et l'arrière-ban des révolutionnaires ont été convoqués au Père-Lachaise.

Et voici un passage de l'appel lancé par la commission exécutive de la Fédération:

«La même forme de réaction nous domine et nous menace. Elle tolère au pouvoir seulement ceux qui sont aptes à lui rendre des services, c'est-à-dire à emprisonner les précurseurs d'un avenir meilleur, à révoquer les salariés de l'État qui, en hommes libres, expriment une opinion différente de celles des gouvernants qui vivent de la République; à fusiller les ouvriers qui font grève pour défendre leur salaire par le droit syndical.

«La police, la magistrature, l'armée avec la partialité, la docilité, les brutalités coutumières qui caractérisent les chefs placés à la tête des services, montrent leur servilisme aux ordres de la classe capitaliste, en garantissant ses abus, ses privilèges, ses monopoles scandaleux, ses vols, voir même ses crimes.

«Plus que jamais, souvenons-nous et préparons-nous.

Demain peut-être nous serons acculés à la lutte suprême.

De nombreuses convocations ont été lancées à tous les états, à toutes les sections du département. Des lieux de rendez-vous sont fixés à tous les groupements révolutionnaires, pour se rendre en corps au cimetière, où ils doivent se trouver à trois heures.

En raison de la surexcitation des esprits, on peut s'attendre à des bagarres et à des incidents violents

On nous annonce que le 3 du courant, est décédé à Saint-Petersbourg Mgr l'Archevêque Unakofski, primat de l'église russe.

On nous apprend du ministère de la marine à Ottawa que les autorités fédérales ont décidé de porter la profondeur du Saint-Laurent à 35 pieds entre Québec et Montréal. Cette décision est des plus importantes, car elle permettra même aux plus gros navires de voyager librement entre la Capitale et la Métropole. Il faudra construire d'immenses grues spécialement à cet effet.

Le Pape, les souverains d'Autriche et d'Espagne

L'Empereur d'Autriche a envoyé à Pie X le télégramme que voici en italien concernant la canonisation du bienheureux Hofbauer:

A Sa Sainteté le Pape Pie X, au Vatican

La canonisation du Bienheureux Clément-Marie Hofbauer m'a causé de la satisfaction et une joie spéciale. Je saisis donc cette occasion pour assurer Votre Sainteté de la part sympathique que je prends à cet heureux événement. Je remercie en outre très chaleureusement Votre Sainteté d'avoir si hautement honoré le très pieux fils de l'un de mes États.

FRANÇOIS-JOSEPH.

Le Pape a envoyé la réponse que voici:

A Sa Majesté apostolique François-Joseph, Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, Vienne.

Je suis très reconnaissant du gracieux et pieux télégramme que Votre Majesté m'a envoyé à l'occasion de la canonisation du Bienheureux Clément-Marie Hofbauer, fils glorieux d'un des États de Votre Majesté. Je la prie de vouloir agréer mes vifs remerciements pour cette attention, laquelle est une nouvelle preuve de la noblesse de ses sentiments religieux. Je fais des vœux pour que le nouveau Saint protège Votre Majesté, l'auguste famille impériale et tout le peuple autrichien.

PIE X PAPE.

Le roi Alphonse XIII a envoyé de son côté le télégramme que voici, en espagnol à l'occasion de la canonisation du bienheureux Joseph Oriol:

A Sa Sainteté, le Pape Pie X, au Vatican.

Je me complais d'exprimer mes vifs remerciements pour la canonisation de saint Joseph Oriol, regardée par la catholique Espagne comme une nouvelle preuve de l'affection de Votre Sainteté. La Reine et moi implorons votre bénédiction apostolique et renouvelons l'expression de notre constant et filial attachement.

ALFONSO.

Le Souverain Pontife a répondu ce qui suit:

A Sa Majesté catholique, Alphonse XIII, Roi d'Espagne, Madrid.

Je prie Votre Majesté d'agréer mes vifs remerciements pour le télégramme envoyé à l'occasion de la canonisation du Bienheureux Joseph Oriol, fils de la noble nation espagnole. Cette gracieuse attention est une nouvelle preuve de sentiments de religieuse piété de Votre Majesté; je fais des vœux pour que saint Joseph Oriol protège Votre Majesté, son auguste compagne, la Famille royale et toute la nation espagnole.

PIE X, PAPE.

Choses de Rome

La remise du tableau de Domrémy

Mardi dernier, le Souverain Pontife a reçu en audience solennelle le comte de Colleville, accompagné d'une vingtaine de Français, parmi lesquels on remarquait le colonel marquis d'Elbée et ses filles, la générale de Saint-Germain, la baronne de José, Mlle de Kernisan, Mme Bellaigue, l'abbé Herzog, procureur de Saint-Sulpice, le Père Bailly, Mgr Glorieux, M. le commandeur de Frazels, le Père Hattais, etc.

Le comte de Colleville, au nom du comité présidé par MM. Gaudin de Villaine, sénateur, et l'abbé Fossagnies, a remis le superbe tableau de Carl Rosa, représentant Domrémy, et, dans une allocution très touchante, a fait ressortir la délicatesse de la pensée qu'ils avaient eue d'envoyer au Souverain Pontife cette image sacrée de la terre de France.

Le Pape a répondu fort galement au discours de notre ami et a voulu connaître l'histoire du tableau; il s'est entretenu plus d'un quart d'heure avec les assistants auxquels, par deux fois, il a donné sa main à baiser.

Pie X a béni particulièrement le président du comité et l'illustre auteur de cette magnifique toile, qu'il a fait placer dans ses appartements.

La grande audience des pèlerins espagnols

Le Pape a reçu dans la vaste salle des Béatifications au-dessus du portique de Saint-Pierre, tous les pèlerins espagnols au nombre de plus de 2.000, qui sont venus à Rome pour la canonisation de leur compatriote saint Joseph Oriol. Le cardinal Vivès et dix évêques accompagnaient le Pape qui passa d'abord au milieu des rangs des pèlerins dans la Salle Ducale et la Salle Royale; Puis tous le suivirent dans la salle des Béatifications.

Quand il fut assis sur son trône, l'archevêque de Tarragone lui exprima les sentiments de tous les pèlerins; il leur leur fit vive et remercia le Pape de l'honneur qu'il venait de faire à l'Espagne en élevant l'un de ses fils sur les autels.

Le Pape répondit qu'il connaissait et estimait hautement l'esprit de foi de l'Espagne catholique. Saint Joseph Oriol augmente la série déjà innombrable des saints espagnols. Il sera pour sa patrie un puissant intercesseur de plus.

Puis il bénit le roi, la famille royale, l'épiscopat, le clergé et le peuple espagnols. Ensuite Mgr Minana, recteur du séminaire espagnol et postulateur de la cause de saint Oriol, lui offrit le bouquet traditionnel.

Le Pape, qui n'avait donné la veille par précaution aucune audience, n'y portait aucune trace des fatigues de la cérémonie de la canonisation.

CHIFFRES BLOQUANTS

Londres, la ville la plus peuplée de l'univers, est appelée à céder son titre à New-York avant quinze ans. La grande cité américaine compte maintenant en chiffres ronds 4.500.000 habitants, soit presque un million de plus qu'il y a quatre ans. Un journaliste américain a eu l'idée originale de représenter la vie de New-York par quelques chiffres simples. Dans la cité il naît un enfant toutes les six secondes et se produit un décès toutes les sept secondes en moyenne. Toutes les treize secondes il s'y conclut un mariage, toutes les quarante-deux secondes y arrive un immigrant et toutes les cinquante-deux un train. Toutes les quarante-cinq minutes il s'y crée une affaire nouvelle, éclate un incendie, se construit une maison ou s'en va un navire.

Une fois en deux heures s'y produit un divorce, une fois en dix heures s'accomplit un suicide.

A New-York, les restaurants et hôtels encaissent chaque jour une somme de deux millions et demi de dollars.

On compte à New-York 1.800.000 Allemands ou descendants d'Allemands. Il y a plus d'Irlandais (1.200.000) qu'à Dublin, plus d'Italiens (450.000) qu'à Rome. C'est beau la statistique!

Les procédures, dans le cas de M. Jules Fournier, ont été remises au lundi 7 juin prochain, vu l'impossibilité où se trouve M^{re} Lafamme de s'absenter de Montréal, retenu qu'il est par l'enquête de la Commission Royale.

Le 3 du courant un désastreux incendie s'est déclaré dans les forêts de Sainte-Agathe. La scierie de la Cie Stearns Cooper. Ainsi que neuf maisons à Ivry ont été réduites en cendres. Les pertes évaluées à environ \$10.000.

Le ballon «Manhattan» qui a essayé le 3 juin le voyage entre Boston et Montréal n'a pu faire plus de cinquante milles. L'engin ne peut être réparé, son essor s'est vu le ballon se gonfler et se dégonfler.

Nous le voyons venir!

UN VAILLANT LUTTEUR

Sous cette rubrique, nous lisons dans le Pionnier :
Depuis une couple de semaines, la Croix, de Montréal, publie chaque jour une de ces bonnes feuilles de doctrine et de probagande catholiques, telle qu'elle ne les donnait, auparavant, qu'une fois la semaine, et qui tombent comme autant de bombes dévastatrices dans le camp ennemi. C'est un tour de force qui vaut plus qu'une banale mention, et qui fait le plus grand honneur, mérite le plus chaleureux encouragement à cet indéfectible champion de la bonne cause qu'est notre tenace confrère, M. Joseph Bégin, le directeur propriétaire de la Croix. Il a su s'entourer d'habiles collaborateurs, qui assurent une réelle valeur à la bonne œuvre qu'il poursuit avec tant d'ardeur et d'abnégation !

Nouvelles

On ferait de l'opposition à M. King

Il se fait un mouvement pour susciter de l'opposition à l'Hon. W. L. King, quand il se présentera dans la circonscription électorale de Waterloo Nord. On avait prédit que le ministre serait élu par acclamation, mais il appert maintenant qu'on est à la recherche d'un adversaire pour le lui opposer. On a mentionné, à ce sujet, le nom d'un fils de Jos. Seagram, ancien député. L'Hon. King est parti pour Berlin, où il va se mettre à l'organisation de son élection.

Le Général des Trappistes

Mgr Marre, général de l'ordre des Trappistes, vient de quitter Montréal après y avoir passé quelques jours. Durant son séjour en notre ville, il a été l'hôte de S. G. Mgr l'Archevêque, au palais archiépiscopal.
Mgr Marre était accompagné de son secrétaire, le Rév. Père Beaubien. Ils sont partis hier matin pour Oka : c'est l'intention de Mgr Marre de passer quelque temps au monastère de Notre-Dame du Lac.

Le chef voudrait avoir une "auto"

A la dernière réunion de la Commission des Finances, on a demandé de voter pour la Commission des Incendies un montant d'argent suffisant pour permettre la construction de cinq nouvelles stations dans la ville. Le chef Tremblay demanda aussi qu'on engageât de nouveaux hommes dans la brigade et qu'on fournit une automobile au chef, pour qu'il pût se rendre plus rapidement aux incendies.

Marins français en grève

En réponse à un appel qui leur a été fait par leurs camarades de Marseille, les matelots et les chauffeurs de la marine commerciale du Havre ont décidé définitivement, par un vote, de se joindre aux grévistes. Ceux-ci réclament un jour de repos et la répartition égale des salaires.

Quand donc les employeurs comprendront-ils que les hommes sous leurs ordres ne sont pas des bêtes de somme, et que ce jour de repos qu'ils réclament s'impose de lui-même. C'est avant tout, d'ailleurs, une loi divine, et c'est pour l'avoir trop souvent méconnue cette loi, que la France a vu tant de malheurs fondre sur elle !

Echevins bostonnais en prison

Trois ex-échevins de Boston ont été condamnés respectivement à un, deux et trois ans de prison, aux travaux forcés. Ils avaient été trouvés coupables d'avoir conspiré dans le but de frauder la ville. Il fut établi de plus que deux d'entre eux avaient volé \$200, en donnant une fausse commande pour une série de livres de loi.

Il n'y a donc pas que le conseil de Montréal qui ait ses vicissitudes, et ceux de nos édiles qui se trouvent actuellement dans une situation quelque peu embarrassante, pourront se consoler en songeant que d'autres sont encore plus à plaindre qu'eux.

Réunion de la ligue patriotique des Français.

La ligue patriotique des français eût une réunion au mois dernier. Mgr Amette célébra la messe. Les communions furent nombreuses.

Une délégation de la Ligue patriotique des Français a été reçue par le cardinal Merry del Val, auquel elle présenta les hommages des nombreuses adhérentes.

Choses d'art

VIII

AUTOUR DU VIOLON

(Ecrit pour la Croix)

—Un maître pareil n'est nullement responsable des cancrs. Combien n'ont rien compris à sa théorie des centres d'expression !

Isabelle, que l'objection impatientait, eut un mouvement d'humeur :

—J'ignore si la Prussienne avait compris cette théorie, renouvelée des travaux de Lebrun, Lavater, Parson, Engel surtout, Spix et Ch. Bell, sans compter ceux de Gratiolet, mais elle exhibait des lettres de Del Sartre, et se rendait compte de son impuissance à former un artiste lyrique. Ce fut elle-même qui envoya Gabrielle et Lalla chez son professeur français, lequel enseignait à ses élèves tout leur répertoire d'opéra et de concert français à raison d'un écu l'heure, alors qu'elles venaient à la Prussienne vingt francs par demi-heure de leçon. A chaque concert ou représentation, la critique constatait la supériorité et le succès de l'exécution française. Eh bien, j'ai vu Lalla, Gabrielle et les autres élèves s'entendre avec cette honnête Prussienne pour frustrer de sa part d'éloges—qui était aussin unique gagne-pain—votre compatriote. C'est ainsi que, pour moi, se révéla l'immoralité luthérienne.

Personne n'eut l'air surpris, et Mathieu corsa l'anecdote par un :

—Je parierais que votre Prussienne avait la voix aigre, pas l'ombre de méthode et qu'elle chantait faux ?

L'Américaine s'excita soudain :

—Si faux, que chaque fois qu'elle essayait de fournir aux élèves un exemple, sa mère et son vieux perroquet criaient à en perdre haleine : *Falsch ! Falsch ! Falsch !* Alors furieuse, la vieille chanteuse, grossière et violente, accusait sa mère de ne penser qu'à charge et niche.

De Merle eut un mot de pitié :

—La pauvre ! je comprends que Del Sartre n'en ait rien fait. Avec sa méthode, l'élève orgueilleuse et inintelligente n'arrivait à rien. Ses maximes sur la pantomime et ses préceptes sur la dynamique vocale étaient d'un abord plutôt sourcilieux.

Reyl qui regrettait qu'on se fût écarté de la technique de l'archet saisit le joint :

—Comme la plupart des méthodes originales. Ainsi les traités foisonnent sur l'art du violon, mais sur l'archet, rien de rien.

Isabelle parut s'interroger, puis résolument :

—Allons, puisque cela vous tient au cœur, je parlerai. Je l'aurais fait dès le début s'il ne s'était agit d'un compatriote à moi. L'auto-réclame des Allemands m'a si profondément dégoûtée que je m'étais promis, pendant mon séjour chez eux, de ne jamais, je ne dirai pas louer, mais signaler n'importe quel homme ou quelle œuvre des Etats Unis.

Tous protestèrent, et Mathieu lui-même déclara :

—Nous vous savons incapable du moindre bluff, ainsi ?..

—Bon, eh bien, messieurs, si vous ne sabbiez malgré vous le préjugé qui sévit contre la musicalité des Américains, vous seriez mieux au courant de leurs travaux. Par exemple, vous auriez connaissance de l'article de Mac Lonth sur la *Technic of the Bow* d'un violoniste de Louisville.

Tout de suite, Reyl voulut savoir :

—Qu'est-ce qu'il dit cet article, d'où vient-il ?

—Textuellement ceci : « cet ouvrage « comble une lacune. L'auteur a compris que la volonté peut s'exercer plus « immédiatement sur le bras et la main « en rapport unique avec l'archet, que « sur le bras et la main gauches dont « l'activité et le subconscient sont « absorbés en partie par les démanchés « et la nécessité de soutenir sans relâche « l'instrument. Le massage des cordes « par pression des doigts ou par effleu- « rement a son efficacité expressive, « mais elle n'est pas comparable à l'im- « portance des contacts de l'archet, « Si nos doigts servent à varier l'into- « nation et à caractériser les notes « harmoniques ou les notes naturelles, il « n'appartient qu'à l'archet, — surtout « à l'admirable archet du Français « Tourte (1747—1835), d'extérioriser les « puissances émotives et passionnelles « du merveilleux résonnateur, d'en « poétiser les timbres, de réaliser les « contrastes du mouvement, et de nous « communiquer les nuances infinies du « rythme. Pour moi, ce n'est par la « caisse du violon, c'est l'archet qui est « le Roi de l'orchestre ».

De Merle connaissait les travaux de Mac Lonth. Il savait qu'envers les charlatans il avait la dent dure. Chaleureusement il dit à l'artiste :

— Il faut que la valeur de cet ouvrage

soit considérable. Mac Month qui débuta dans la critique musicale vers 1872, sous un autre pseudonyme, n'est pas tendre pour les médiocres. Je n'ai pas une mémoire féminine. Seul le titre : *Roi de l'Orchestre* et les thèses de son étude technologique sont encore présentes à mon souvenir. Après avoir établi le rôle de la respiration, de la circulation et de la dynamique nerveuse dans le maniement de l'archet, il combattait les systèmes qui excluent arbitrairement de l'exécution l'inconscient, l'automatisme ou le subconscient, et prétendent faire de ce hautain, de ce farouche qui s'appelle l'Art l'humble domestique de cette fille soumise qui est la Volonté.

La domestication de l'Art intéressait moins Louis Reyl que le nom du compatriote d'Isabelle. Du ton d'excessive réserve qu'affectent volontiers les indistincts, il questionna ?

— La *Technique de l'archet* est-elle anonyme ?

D'une voix brève, la cantatrice nomma :

— Merrick Hildebrandt, violon solo, Louisville, Kentucky ; l'auteur de « *die Kunst des Violinspe* auf psycho-physiologischer grundlage », 1899 Leipzig.

Ainsi aiguillée vers la didactique musicale la conversation ne pouvait que s'y embrancher.

Depuis longtemps, Reyl savait que de Merle était documenté sur cette partie de l'art. Il savait que les idées du publiciste, dans le domaine de la parole avaient fait leur petit bonhomme de chemin. De Merle dédaignait toute espèce de patronage ou de protection légale. Jamais il n'avait réservé ses droits, car il professait contre les *Majorats littéraires* les idées du Proudhon de 1863.

Il avait publié en *hors commerce* son *Etude* sur les *Étapes de la Parole*, mais il en avait adressé un exemplaire à tous ceux qu'il jugeait idoines à s'approprier ses idées, à mettre en œuvre ses indications pratiques, sans jamais le nommer ni le citer, sinon pour le qualifier d'« idiot ».

Maints professeurs de diction, entrepreneurs de théâtre ou de conservatoire appliquaient lucrativement, depuis une vingtaine d'années, la méthode du publiciste par l'« enseignement fusionné de la voix parlée et de la voix chantée ».

Il avait si bien jugé ceux auxquels il avait adressé, par centaines, les exemplaires de son œuvre, qu'un seul d'entre eux, le Directeur d'une Ecole supérieure, daigna lui envoyer un accusé de réception. La plupart des destinataires étaient racontait De Merle avec bonne humeur, des protestants austères et impitoyables aux... jésuites. Il se divertissait à constater qu'à chaque service rendu, littéraire ou pécuniaire, l'obligé ou l'obligée avait riposté par des traîtrises. En pareil cas, soutenait le publiciste, il ne faut jamais agir *in coram populo*. Il est préférable que l'ennemi vous suppose écrasé ou impuissant. Si vous vivez pauvre et isolé, il vous considère comme mort. Vous restez le « maître de l'heure ». De fil en aiguille, il avait initié Reyl à quelques-uns de ses travaux sur le chant, le piano et le violon. Ainsi que tout professeur, le violoniste rêvait de se survivre au moins par une méthode, et il espérait beaucoup de ses causeries, avec un didacticien qui avait pratiqué sa méthode expérimentale aux deux sexes, à toutes les nationalités, en plusieurs pays et dans tous les degrés de l'enseignement : écoles primaires, secondaires, supérieures, normales et université, leçons officielles ou particulières, collections ou individuelles.

Engagé pour une tournée aux Etats-Unis, Reyl entendait profiter de cette entrevue, la dernière peut-être, puisqu'il ne retournerait pas à Paris, ayant été nommé premier violon d'un orchestre belge. Il ne gaspilla, pas ses forces en travaux d'approche et, sans se préoccuper d'Isabelle ni de Mathieu, il confisqua le sujet :

— Convenez que si la composition musicale a évolué de l'état classique à la phase romantique, puis à la période éclecte, la virtuosité a régressé.

Mathieu devina immédiatement Louis Reyl et, de sa voix mordante, le lui fit sentir :

— Ah ! ah ! vous piochez pour votre méthode et prêchez pour la paroisse. Si vous nous disiez au moins...

Mais De Merle qui s'intéressait au violoniste, intervint :

— Paix ! il vous le dira, il va vous nous dire cette évolution.

Reyl, pressé d'en revenir au violon, énuméra succinctement.

— Mélodie grecque, mélodie chrétienne, polyphonie médiévale, harmonie moderne, Après les grands virtuoses de l'école italienne et leurs disciples qui constituèrent l'école française, plus d'écoles, un phénomène et quelques artistes di primo cartello. Un point, c'est tout. Du talent à en revendre, mais, depuis le compositeur du concerto en

ré mineur, de la *Prière de Moïse*, des *Variations* sur le thème *Nel cor più non mi sento*, plus de génies. Il doit exister une cause ?

De Merle eut un regard malin et répondit évasivement :

— Que sais-je ? Déperdition nerveuse, dissociation des idées, excès musculaires, encyclopédisme, utopies de l'enseignement intégral, progrès des sciences. Tant de causes ont pu influencer !

T. Knik

(à suivre)
Du *Saturday*, mars 1909.

La mission de Jeanne d'Arc d'après les documents

Conférence à l'Institut catholique de Paris de M. le chanoine P. H. Dunand.

L'APPEL DE DIEU

A l'origine de toute mission divine se rencontre un appel divin. Il en est le premier élément, il en est le principe. Tel a été, dans l'histoire, le principe de la mission d'Abraham, le père du peuple élu, de Moïse son libérateur, et tel, au XVe siècle, fut le principe de la mission de Jeanne d'Arc, la libératrice du pays.

Dès que l'appel divin se fit entendre, la jeune vierge y répondit par le « fiat » le plus généreux. Sans hésiter, dès que le moment fut venu, elle quitta, pour ne plus les revoir, son petit village, sa famille, ses amis ; elle vint annoncer au jeune roi de France que Dieu l'envoyait pour lui donner secours.

Et elle ne s'est pas bornée à ces déclarations verbales, elle a donné la preuve de ce qu'elle annonçait. Elle n'a pas fait non plus mystère de la mission qu'elle venait remplir. Elle en a défini l'objet propre, les caractères, l'étendue.

Ce qui frappe d'abord l'observateur, c'est qu'une démarche semblable n'apparaissait que comme entourée d'invasemblances et d'impossibilités. Quel fait supérieur a pu en avoir raison.

I.

De ce fait supérieur

Un illustre savant français, dans un ouvrage récent qui traite de la « valeur de la science ». (M. Henri Poincaré) a écrit que la grande loi du monde c'est « l'harmonie interne ».

On peut dire de la mission de Jeanne d'Arc, non seulement que l'harmonie interne, mais que l'harmonie sans épithète, ou bien si on voulait préciser, l'harmonie interne et externe, morale et historique, toujours d'ordre supérieur, en a été la loi.

Jeanne annonça tout d'abord comme prochain le relèvement soudain du pays ; ce qu'elle annonce ne constitue-t-il point une impossibilité ?

Est-il possible que, avant neuf mois, à compter de sa présence à Chinon, ce relèvement soudain soit un fait accompli ?

Eh bien ! il le sera, et il n'aura point été l'œuvre d'un grand roi, d'un grand ministre, d'un grand capitaine, d'un patriote de génie ; il n'aura même pas été l'œuvre d'un homme ; c'est à une faible femme qu'en reviennent le dessein et le mérite.

A cette impossibilité apparente s'ajoutent d'autres impossibilités et d'autres invraisemblances. Résumons-les en un mot : C'était un véritable défi au bon sens que le dessein, chez une obscure villageoise, d'aller combattre les Anglais, d'aller les vaincre et d'en délivrer le pays. Elle n'avait rien des héroïnes de l'Arioste, du Tasse, d'une Marphise, d'une Bradamante, d'une Clorinde, cette petite bergère de la vallée de la Meuse.

Qu'est-ce qui va dissiper ces impossibilités et ces invraisemblances ? Un simple mot : le mot d'« envoyée de Dieu ».

Devant ce mot, conseillers royaux, princes du sang, évêques, seigneurs, capitaines, maîtres en théologie, s'inclinent et conviennent qu'il ne faut pas éconduire ce personnage qu'on ne rencontre pas tous les jours : « une envoyée de Dieu ».

II.

Déclarations formelles de Jeanne.

Jeanne veut donc, à ce sujet, intervenir dans les affaires du royaume ; elle est loin de le nier, parce que, dit-elle, « Dieu le veut ainsi ; elle est appelée de par Dieu ». Et elle ne se borne pas à une déclaration verbale, elle ne demande à personne de la croire sur parole ; quand on le voudra, elle présentera les lettres de créance du souverain dont elle tient ses pouvoirs.

Elle les présentera à Domremy et à Vaucouleurs, à Chinon et à Poitiers. Elle les fera même savoir aux Anglais, dans une lettre demeurée célèbre, à ses juges de Rouen enfin pendant le procès. « Je suis venue de par Dieu, leur dira-

elle, j'ai rien à faire ici, qu'on me renvoie Dieu de par qui je suis venue. » Elle ne manque pas de joindre à ses affirmations les preuves de la vérité de ce qu'elle avance. A Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, elle annonça la défaite de Rouvray le jour même où elle se produisit à plus de cent lieues de distance. Charles VII à Chinon entendit Jeanne lui révéler un secret connu de lui seul et de Dieu. Et à la Commission des Boitiers, elle donna comme preuves décisives de sa mission divine la levée prochaine du siège d'Orléans, le sacre du roi à Reims, la déroute des Anglais, le retour du duc d'Orléans d'Angleterre, et la future rentrée de Paris en l'obéissance du roi.

« Ces prédictions émises en ma présence, disait le témoin qui les rapporta après le martyre de la Pucelle, je les ai vues littéralement accomplies. » (Frère Seguin de Seguin)

Auraient pu en dire, et probablement au cours de la vie en dirent plusieurs fois autant le duc d'Alençon, le chevalier de Gaucourt et comte de Dunois.

DE L'OBJET, DU CARACTERE, DE L'ETENDUE DE LA MISSION DE JEANNE D'ARC

S'il suffisait de présenter l'idée générale qu'il sied de concevoir de la mission de l'envoyée de Dieu, nous dirions simplement :

Considérée de haut, la mission de Jeanne a été avant tout, une mission de « voyante inspirée » et de « libératrice nationale. » Elle a été, par cela même, une mission d'honneur et de salut pour le jeune roi, de salut et de prospérité pour le royaume, d'abaissement, d'humiliation, de défaites pour les Anglais, et pour l'héroïne même une mission d'autant plus glorieuse au point de vue chrétien, qu'elle a été traversée de terribles épreuves, aboutissant au plus cruel des martyres.

Mais il importe de donner de la mission de Jeanne une idée autre qu'une idée générale, et une idée fondée sur les documents et les faits.

MM. J. Quicherat, Henri Martin et tous les adeptes de la nouvelle école nous permettront de ne pas prendre au sérieux l'idée qu'ils ont imaginée de la mission de Jeanne, par la raison qu'ils font de cette mission une fantaisie de l'héroïne, un fait purement humain, mission manquée, assurent J. Quicherat et H. Martin, ce qui à propos d'une mission imaginaire, ne tire pas à conséquence.

La mission que nous avons à définir est la mission que Jeanne revendiquait et que les documents lui attribuaient « de par Dieu ».

Ce qu'il y a de remarquable dans les revendications de l'héroïne, c'est que, dès son arrivée à Nhinon, elle a tracé les grandes lignes de sa mission, elle en a dessiné le cadre immuable et, au fur et à mesure des événements, en a marqué les étapes successives.

Par là même, elle définissait à l'avance — ce qui permettait de les vérifier — l'objet, le caractère, l'étendue de sa mission surnaturelle.

1o La mission de Jeanne et son objet.

Quel objet l'envoyée de Dieu assignait-elle à sa mission « de par Dieu » ?

Cet objet, c'était le relèvement des affaires du pays, la défaite des envahisseurs, leur expulsion finale et la recouvrance du royaume tout entier.

Les étapes de cette mission devaient être la levée du siège d'Orléans, le sacre de Reims, l'humiliation des Anglais, la soumission d'un grand nombre de places et enfin les victoires finales de Formigny et de Castillon.

Ce qu'il y a de noter dans l'assurance avec laquelle la voyante inspirée annonçait à ses ennemis principalement, cette série d'événements dont la seule idée paraissait un défi au bon sens, c'est la certitude surhumaine dont l'envoyée de Dieu semble pénétrée.

« Ne vous y trompez pas, dit-elle aux Anglais à Rouen. Toutes ces choses s'accompliront. Vous voulez me faire mourir. Morte ou vivante, tout ce pour quoi je suis venue sera fait, et vous le quitterez ce beau royaume, hormis ceux d'entre vous qui y auront laissé leurs cadavres. »

« Et ce fut ainsi fait », ont ajouté le chroniqueur Thomassin (Mathieu), qui rapporte ses paroles, et l'histoire.

2. La mission de Jeanne et son caractère

Puisque la mission de l'envoyée de Dieu a pour objet le relèvement du pays la défaite de l'Anglais et son expulsion du territoire, elle sera tout ensemble guerrière et morale.

Guerrière, pour vaincre l'ennemi héréditaire et ramener la victoire sous l'étendard de la France ;

Morale, pour l'y retenir et atteindre le but final, lorsque l'héroïne ne sera plus là, l'expulsion de l'Anglais et la délivrance du territoire.

En premier lieu, « mission guerrière », qui ne finira pas à Reims, que Jeanne

poursuivra jusqu'à la sortie de Compiègne, et qu'elle n'eût cessé de poursuivre si elle eût recouvré sa liberté.

C'est donc les armes à la main que l'envoyée de Dieu va remplir sa mission. Et pourquoi va-t-elle combattre ? Mais parce que l'Anglais, homme de proie, ne veut pas lâcher le pays de France dont il s'accommoderait si bien.

Eh bien ! répond Jeanne dans sa lettre aux Anglais. « nous verrons aux horions changés qui aura meilleur droit, des Français ou des envahisseurs. »

Et Jeanne combattra jusqu'à la fin : elle suivra partout l'armée royale, après Reims jusqu'à l'échec de Paris. Lorsque le jeune roi reprendra sa vie de mollesse la Pucelle ne refusera pas la campagne de la Haute-Loire. Repoussée par les défenseurs de la Charité, elle songera qu'il y avait encore des ennemis à combattre sur les bords de l'Oise, et elle ira tomber glorieusement près Compiègne pour sauver ses hommes d'armes et couvrir la retraite. Ce n'est pas une fin dont elle ait à rougir.

Après la mission guerrière, la « mission morale » celle-ci complément de celle-là.

Mission exercée par l'héroïne : 1. en tant que « voyante inspirée », grâce à ses nombreuses prédictions ; 2. en tant que « libératrice et guerrière », par sa vaillance, ses exemples et le souvenir qu'elle en faisait.

L'effet immédiat de cette action morale fut le redressement de l'âme française et l'effet de ce redressement fut l'accomplissement de l'effort qui opéra la délivrance nationale.

La mission de Jeanne, son étendue.

Comme toutes les missions de par Dieu, les limites de la mission de la Pucelle ne furent autres que celle des événements compris de son objet.

L'envoyée de Dieu ne devant « durer qu'un an, guère plus », on doit distinguer deux parties en sa mission, une « mission de vie » et une « mission de survie. » Sa mission de vie finit au bûcher de Rouen. A ce moment commence sa mission de survie, et elle ne finit qu'à la délivrance du territoire.

Cette mission de survie s'exerce grâce à la mémoire que les capitaines du temps avaient gardée de ses prédictions de ses faits d'armes, de ses exemples de tout genre propres à les enflammer d'ardeur et à les soutenir dans leurs luttes contre l'Angleterre. Jeanne morte, comme si elle marchait toujours à leur tête, les troupes royales allèrent de succès en succès, les envahisseurs de défaites en défaites. En vingt années, les provinces qu'ils avaient mises près de cent ans à conquérir reentraient en la possession de leur souverain légitime. Le mot de la Pucelle était justifié : « Tout ce pour quoy, elle avait été envoyée était accompli. » Ce fut là sa mission.

o

Une expulsion de Rome

Au cours d'un petit article publié dans un journal français, sous le titre de « Une expulsion de Rome », nous lisons les lignes suivantes :

Un jour, dans le foubourg de Rome, le peuple qui nous avait reçus si cordialement, qui prenait, avide, n'en voyant presque jamais, l'or que nous n'éparquons pas, ce peuple, soudain, se retourne contre nous. Les femmes, nerveuses, nous montraient le poing : « Sedan ! Sedan ! » A l'hôtel plus d'échies articulés ; le gérant dédaigneux comme un lazzarone qui s'est gavé de quelques centimètres de macaroni, me jette avec dédain : « Ils font jolie besogne, vos Français... ils ont écrit sur le registre de Victor Emmanuel, au Panthéon : « Vive le Pape ! » J'estimais cette gaminerie incorrecte, sans trop y croire surtout, sachant qu'on l'attribuerait au plus inoffensif des braves gens, coiffeur de son métier, aux mains duquel se confiaient toutes les têtes diocésaines du clergé de Nantes. Petit, craintif, maigrelet, cet excellent homme était le plus incapable d'écrire une telle ineptie. Nous sûmes le jour suivant qu'un officier de la marine italienne profita de la présence de quelques braves gens, établis des moindres curiosités, pour griffonner vite la formule tralalre. Bientôt préparé, le scandale éclata aussitôt et le coiffeur roué, assommé, revint au Vatican fou de terreur, presque drôlé avec son chapeau cabossé, troué, ne comprenant pas pourquoi, lui, le pacifique, avait reçu des horions. Le peuple alors de nous incriminer tous, de montrer le poing, de hurier : « Sedan ! Sedan ! »

Des dépêches annoncent que la Nouvelle-Zélande sert de refuge à un certain nombre d'anarchistes russes qui s'y sont réfugiés afin d'échapper à la justice de leur pays,

CA ET LA

Paléontologie.

Un habitant de Senèze, commune de Domeyrat (Haute-Loire) vient de découvrir les restes fossiles d'un macherodus megaltherion.

Le squelette du carnassier est parfaitement conservé.

D'importantes découvertes paléontologiques ont été faites au même endroit à diverses reprises, notamment par M. Marcelin Boule, qui y débrya en 1892 l'emplacement où avait succombé un magnifique elephas meridionalis.

Cimetière préhistorique.

On vient de découvrir à Kessenich, près de Maeseyck, un cimetière préhistorique germain. Le four crématoire était de 75 centimètres sous terre. Pas loin de là, des urnes en poterie, d'une ornementation très variée, décelant bien leur origine germanique. Dans ces urnes, des débris de squelette incomplètement comburés — un petit vase de même poterie, sans ornementation, ayant servi de lacrymatoire.

Le Dr Nysens continue les fouilles. Il a découvert à cent mètres de là, il y a quelques années, un cimetière romain, avec quantité d'urnes caractéristiques de cet époque. Les silex néolithiques, trouvés aux environs sont nombreux et de toute beauté. Notons encore deux bouts de lances, avec ailerons, en bronze, de l'époque morgienne, ainsi qu'un vase en grès, à trois anses.

Un comble !

Le journal qui « dit tout » a voulu tout montrer. Mais il paraît que le public a refusé de tout voir.

D'où la note suivante, insérée dans la feuille :

Nous avons reçu de différents points de la France des protestations contre le déshabillé, que certains trouvent trop complet, de l'héroïne du roman de Michel Zévaco.

Très soucieux de respecter toutes les pudeurs, même les plus susceptibles, le Matin fera recouvrir le corps d'Isabeau de Bavière. On ne verra que la tête de l'héroïne de Michel Zévaco.

De tous les excès du temps, le moins à craindre est certainement l'excès de délicatesse. Aussi le Matin se fait-il honneur de s'incliner devant les scrupules qui lui ont été manifestés et de marquer par là qu'aucun intérêt de publicité ou de réclame ne peut lui faire oublier qu'il est non pas avec ceux qui font appel aux bas instincts de l'homme, mais avec ceux qui se plaisent à assaillir l'atmosphère nationale et à sauver la santé morale de la France.

Se faire un piédestal de pudeur d'une affiche qui a révolté jusqu'aux blasés de notre époque — et qu'on a laissée sur les murs assez longtemps pour en tirer parti — c'est presque admirable... en son genre !

Le bienheureux Oriol

Sa Sainteté a reçu samedi, dans la salle des Bénédictiones, le pèlerinage espagnol, composé d'environ 2,000 personnes, et venu à Rome à l'occasion de la béatification d'Oriol.

Après que le Pape eût fait le tour des salles, donnant sa main à baiser, et se fût assis sur son trône, l'archevêque de Tarragone lut une adresse de dévouement au Saint-Siège dans laquelle, en terminant, il demanda la bénédiction apostolique pour le roi, la famille royale et la population de l'Espagne.

Dans sa réponse, Pie X déclara que si tous les pays avaient donné au fur et à mesure des exemples de vertus héroïques et chrétiennes, l'Espagne était une nation qui pouvait compter des milliers de confesseurs martyrs et fondateurs d'ordres religieux qui répandirent la foi.

« Je vous remercie, ajoute le Pape, de cette manifestation solennelle et du réconfort qu'elle apporte à mon cœur, et je souhaite que le Seigneur vous récompense amplement. » En terminant, Pie X a appelé les bénédictiones spéciales du Ciel sur la famille royale d'Espagne qui s'est associée d'une façon si pressante à la béatification d'Oriol.

Au Convent Maçonique

Le Grand Orient de Belgique avait convoqué pour jeudi matin, fête de l'Ascension, tous les F. du pays, en son local rue du Persil.

Environ 600 F. avaient répondu à cet appel. Parmi les assistants, notamment MM. Van de Walle (député de Malines), Terwagne (député socialiste d'Anvers), Feron (député de Bruxelles), Furnémont (député de Namur), Houzeau (député de Bruxelles), Houzeau

(sénateur de Mons), Goblet (sénateur de Bruxelles), Bergé Brunard, Mettevie (échevin), Trépage, etc.

La séance du matin, qui s'est prolongée jusqu'à 1 heure de relevée, a été consacrée à l'examen du projet Woeste, sur les écoles normales; celle de l'après-midi a été consacrée aux mesures à prendre en vue des prochaines élections législatives.

L'espionnage scolaire

Comme sujet de narration, un jeune instituteur laïque (de Rosendaël, près Dunkerque) aurait choisi celui-ci : « Quels sont les journaux qui sont les vôtres et pourquoi ? » Utiliser les devoirs de classe pour pratiquer l'espionnage dans les familles, c'est certainement une idée remarquable. Elle devait surgir un jour ou l'autre; mais enfin l'instituteur qui l'a conçue et appliquée est un gaillard doué de ressources. Nous allons sans doute le voir récompensé... A moins que sa belle invention n'excite la jalousie !

Au Vatican. L'union catholique des chemins de fer

800 délégués de l'Union catholique du personnel des chemins de fer français sont arrivés sous la direction de M. l'abbé Reyman. Ils ont été reçus en audience mardi matin. Ils visitent Rome par groupes guidés par de jeunes religieux de la Sallette. Leur discipline fait impression sur les Romains. Hier, ils eurent la messe et le salut dans l'église nationale de Saint-Louis des Français, où ils ont suspendu autour de la statue de Jeanne d'Arc et dans les autres chapelles les nombreux drapeaux tricolores de leurs diverses associations. Mgr Guthlin, recteur, leur fit une chaude allocution sur la noblesse de leur devise « Fidem servavi » et, le soir, l'abbé David, chapelain, leur montra les beautés et les grandeurs de leur apostolat. Les pèlerins sont tous logés à Sainte-Marthe où ils recevront demain leurs camarades, les ferroviari italiens.

Accident d'auto

Six spectateurs d'une course d'automobiles à Port Hill Connecticut, ont été renversés par un de ces engins et ont été grièvement blessés.

Combien d'autres accidents n'arrivent-ils pas par la vitesse exagérée des autos. Des règles sévères devraient être maintenues contre les chauffeurs qui exposent la vie des spectateurs et des passants pour le simple plaisir de faire du 40 mille à l'heure.

A Versailles.

A l'appel de Mgr l'évêque, et en union avec les solennités de la béatification à Rome, Versailles a brillamment pavoisé et illuminé, en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Un grand nombre de maisons, la plupart même dans le quartier St-Louis, étaient décorées de drapeaux nationaux et pontificaux, d'étendards et d'oriflammes aux couleurs de Jeanne d'Arc; les mieux ornées montraient même des effigies et les armoiries de la Pucelle.

A l'issue de la grande messe, un Te Deum d'actions de grâces a été chanté dans les cinq paroisses de la ville, au son des cloches en volée, et au milieu d'une nombreuse assistance.

Le soir, les églises, les maisons, les jardins particuliers resplendissaient des feux multicolores du gaz, des lanternes vénitienes et de verres colorés. Une foule inaccoutumée s'est promenée jusqu'à dix heures dans les rues pour jouir du spectacle des illuminations.

Un ordre parfait a régné toute la journée, la police préfectorale ayant laissé faire la population.

Le Marché de Montreal

SIROPS DE TABLE

Table listing various syrups and their prices, including items like Quarts (700 livres) at \$0.03 and 1/2 quarts (350 livres) at 0.03.

GLUCOSE

Table listing glucose prices, such as En quarts at 3.60 and En demi-quarts at 3.75.

ORGE

Table listing barley prices, including Orge mondé (pot) at 2.30 and Orge mondé (pot) at 4.75.

LEGUMES SECS

Table listing various dried legumes and their prices, such as Les prix des fèves canadiennes, Fèves de Lima, and Fèves blanches importées.

FARINES ET PATES ALIMENTAIRES

Table listing various flours and pasta products, including Farine patente hongroise, Farine patente, and Farine straight rollers.

LARDS ET JAMBONS

Table listing various lard and ham products, such as Bonne demande pour les deux seules marques de lard américain.

LARDS CANADIENS

Table listing Canadian lard products, including Heavy Short Cut Mee, Hoavy Short Cut Mee, and Selected Hoavy Short Cut Boneless.

FROMAGES CANADIENS

Table listing various Canadian cheese products, such as Les petits fromages d'environ 20 livres.

CÉRÉALES

MARCHÉ DE CHICAGO

Mardi, les prix du blé ont baissé après avoir subi une avance de bonne heure dans la journée, l'option de mai ayant atteint \$1.30 par boisseau.

MARCHÉ DE MONTREAL

Table listing Montreal market prices for various grains, including Blé, Blé d'Inde, and Avoine.

GRAINS

Table listing various grain products, such as Blé de Nord No 1, Blé de Nord No 2, and Avoine Man. No 2.

BEURRE

Les prix de beurre se sont bien maintenus cette semaine dans les environs des prix payés la semaine précédente. Il n'y a pas d'exportation aux prix actuels, cela va sans dire.

ŒUFS

Les arrivages des œufs sont assez forts avec une bonne demande; les prix restent soutenus. On cote à la caisse: œufs No 1, de 19 1/2 à 20 et œufs choisis, de 21 à 22c.

LÉGUMES

Table listing various vegetable prices, including Asperges, Aubergines, Bettraves nouvelles, and Carottes nouvelles.

FRUITS VERTS

Table listing various green fruit prices, such as Ananas, Bananes régime, Citrons Messina, and Fraises.

FOIN PRESSE ET FOURRAGES

Table listing various hay and forage products, including Foin pressé No 1, Foin pressé No 2, and Foin pressé No 3.

PRAUX VERTES

Table listing various green vegetable prices, such as Les légumes de la semaine, Les légumes de la semaine, and Les légumes de la semaine.

Advertisement for Achille David, Entrepreneur-Électricien, featuring contact information and services offered.

Advertisement for Huiles (Oils) by De Boulanger, featuring an illustration of a person and text describing the quality and availability of oils.

Advertisement for Exposition Alaska-Yukon Pacifique, featuring details about the exhibition and ticket prices.

Advertisement for Les Wagons pour Touristes, detailing train services and schedules.

Advertisement for Grand Trunk, featuring train routes between Montreal, Toronto, Ottawa, and New York.

Advertisement for The Canada Sugar Refining Co., Limited, featuring the Redpath logo and product information.

Advertisement for Examen des Yeux Gratuits, offering eye examinations and services at the Institut Optique.

Advertisement for Vins de Messe, featuring 'Vatican' and 'Sanctuaire' brands and listing depositaires.

Advertisement for J. E. Carreau, Ltd., featuring ornamental and bronze work.

Advertisement for Caron Frères, featuring medals and insignias, with contact information and a list of products.

L'EXCLUSIVE ET LA VACANCE DU SAINT-SIÈGE

L'Univers a déjà signalé, en même temps que la publication du 3e volume des Acta Pie X, les nouvelles Constitutions relatives à la vacance du Saint-Siège et à l'élection du Souverain Pontife. Ces actes remontent à l'année 1904 ; mais ils n'avaient été jusqu'ici communiqués qu'au Sacré-Collège. On connaissait cependant leur existence depuis quelques mois, car les documents législatifs, qui ont réorganisé la Curie romaine, s'y référaient. On en a maintenant le texte complet.

Le premier, en date, est la constitution *Commissum Nobis*, du 20 janvier 1904, par laquelle dès la première année de son pontificat S. S. Pie X a coupé court à tout exercice possible du prétendu droit d'exclusive. Le second est la constitution *Vacante Sede*, du 25 décembre 1904, d'une portée plus générale et qui reprend et règle à nouveau, dans tout son ensemble, ce qui concerne la juridiction du Sacré-Collège et de la Curie durant la vacance.

Cette situation et, notamment, l'acte si important de l'élection du Souverain Pontife, avait été déterminé par une série de constitutions apostoliques, dont les plus célèbres sont celles de Grégoire X, Jules II et surtout Pie IV, Grégoire XV, Urbain VIII et Clément XII. Mais de cette multiplicité même d'actes législatifs naissaient une certaine confusion, des doutes d'interprétation et la difficulté d'appliquer à notre époque plusieurs points d'une discipline édictée en d'autres temps.

Pour remédier à ces inconvénients, S. S. Pie X a abrogé toutes les constitutions de ses prédécesseurs et réglé à nouveau toute la matière dans la constitution *Vacante Sede* : seules sont maintenues en vigueur comme le spécifie cet acte, la Constitution de 1904, relative à l'exclusive, une constitution de Léon XIII, *Prædecessores Nostris* (24 mai 1882) et un règlement annexé du même Pape traçant au Sacré-Collège la conduite à tenir en cas de perturbations politiques, notamment dans les circonstances que crée ou pourrait créer l'occupation actuelle des Etats pontificaux.

Ces quatre documents forment donc en ce moment toute la législation en la matière ; plus particulièrement la constitution *Vacante Sede* en est comme la codification en 91 articles. Un nouveau point de départ pour le canoniste. Disons de suite que si le droit qu'elle statue est récent, quant à l'acte qui le décrète, il reproduit, quant au fond (cependant avec quelques importantes modifications), les lois préexistantes. Il sera intéressant d'en analyser les principales dispositions.

À l'égard de l'exclusive, le Pape rappelle d'abord son devoir de protéger de tout détrimment la liberté de l'Eglise « que le Christ lui a donnée pour le bien commun, que tant de héros de l'Évangile, tant de très saints pontifes, tant de ses illustres prédécesseurs ont défendue par leur parole, par leurs écrits, pour laquelle ils ont même versé leur sang ». Il déclare — et les actes du pontificat ont depuis magnifiquement confirmé ce programme pastoral, — qu'il regarde comme de son devoir apostolique « de s'appliquer par-dessus tout à ce que la vie de l'Eglise fonctionnelle avec une liberté complète, à l'abri de toute intervention extérieure, telle que son divin fondateur a voulu qu'elle se développât, et que l'exige absolument sa haute mission ».

L'une des principales fonctions de cette vie est l'élection du chef suprême ; et l'exclusive est une atteinte à la pleine liberté de cette élection. Le Pape en parle comme d'un fait qui s'est produit, mais il ne dit pas un mot qui laisse entendre que ce fait reposât sur un droit, un privilège, une approbation quelconque du Siège apostolique. Il le déclare au contraire opposé aux dispositions générales les plus pressantes de Pie IV, Grégoire XV, Clément XII et Pie IX.

Ces prescriptions, cependant, l'expérience le prouve, n'ont pu empêcher, et pourtant de nos jours cette immixtion du pouvoir civil est moins justifiée qu'elle ne l'a jamais été. En conséquence, poursuit la Constitution « Civile Veto, sive Exclusivum, quam dicunt, etiam sub forma simplicis desiderii, itemque omnes intercessionis quaslibet omnino reprobamus, edictum licet nemini, ne supremis quidem civitatum moderatoribus (chefs d'Etats), quovis prætextu se interponere aut ingerere in gravi negotio electionis Romani Pontificis ».

Et pour rendre cette défense pratiquement efficace, la Constitution prend une mesure qui mettra le Sacré-Collège dans l'impossibilité d'être même saisi d'une tentative d'exclusive ou d'intervention quelconque : il est défendu aux

cardinaux et à tous ceux qui ont part au Conclave, sous peine de péché mortel et d'excommunication spécialement réservée au futur Pape, d'accepter ce pouvoir civil la mission de proposer l'exclusive, même sous forme de simple désir ; et il leur est pareillement défendu de la faire connaître, au cas où ils en seraient instruits, soit au Sacré-Collège collectivement, soit à chacun des cardinaux, de quelque manière que ce soit, par écrit ou de vive voix, directement ou de manière détournée. La question d'une exclusive ne sera plus traitée parce que personne ne pourra plus la soulever ou l'introduire.

Tout cardinal devra désormais, lors de sa création, prêter le serment d'observer cette constitution ; et ce serment sera renouvelé deux fois, dans la première réunion générale du Sacré-Collège qui aura lieu après la mort du Pape et dans celle qui aura lieu après l'entrée au Conclave : assemblées où seront lus les quatre documents que nous analysons en ce moment.

La Constitution *Vacante Sede* est divisée en deux titres : l'un sur les pouvoirs et les devoirs du Sacré-Collège et des cardinaux durant la vacance ; l'autre spécialement sur l'élection du Pape.

La juridiction du Pontife décedé ne passe en rien au Sacré-Collège : à part les pouvoirs que lui communique expressément la Constitution *Vacante*, il ne peut faire aucun acte de grâce ou de justice ni même exécuter ce que, de son vivant, aurait accordé le Pape défunt. Et tout acte, contraire à cette prescription, est déclaré nul et de nulle valeur.

Notamment le Sacré-Collège ne peut disposer en rien des droits du Saint-Siège et de l'Eglise ni y attenter même par connivence ou simple dissimulation à l'égard des atteintes qui y seraient faites.

Il reçoit cependant pouvoir d'interpréter la Constitution *Vacante*, à la pluralité des voix et en réunion plénière, et, en la même forme, d'aviser aux cas urgents qui ne souffriraient pas de délai.

L'office de camerlingue et de grand pénitencier ne cessent pas durant la vacance, ni celui du cardinal-vicaire (que supplée en cas de décès son vice-gérant ou coadjuteur), ni celui des légats, nonces et délégués apostoliques. Au contraire, expirent, à la mort du Pape, les offices de chancelier, dataire et secrétaire d'Etat : ce dernier est suppléé par le secrétaire du Sacré-Collège.

Les Sacrées Congrégations perdent leurs pouvoirs extraordinaires et accordés par concession spéciale du Pape ainsi que les facultés qu'elles n'exercent que *facto verbo cum Sanctissimo* ou *ex auctoritate Sanctissimi*. Elles conservent les pouvoirs ordinaires ; mais elles ne doivent en user que pour les cas de peu d'importance ; quant aux autres affaires, elle doivent en remettre la solution au futur Pape. Cependant le Sacré-Collège peut renvoyer, pour un règlement provisoire, les affaires absolument urgentes, au préfet et à quelques cardinaux de la Congrégation que vraisemblablement le Pontife défunt en aurait saisi.

Au camerlingue incombe, durant la vacance, le soin et l'administration des biens et droits temporels du Saint-Siège. La Constitution spécifie son office et ce qui concerne les réunions plénières du Sacré-Collège et les réunions particulières (du camerlingue et d'un membre de chacun des trois ordres).

C'est dans une de ces réunions plénières que doit être prêté le serment dont a parlé ci-dessus et qui porte aussi sur l'observation *ad unguem* des Constitutions *Vacante et Prædecessores* avec le règlement annexé, ainsi que sur le secret du conclave. Les cardinaux font en outre ce serment relatif au principat civil du Pontife romain :

« Item promittimus, vovemus, et juramus, quod quilibet ex Nobis in Romanum Pontificem, Deo sic disponente, erit assumptus, jura etiam temporalia, præsertim de civili Romani Pontificis principatu, libertatemque Sanctæ Sedis integræ ac strenue adserere et vindicare nunquam desistet, atque eandem hanc promissionem et juramentum, post ejus ad Summi Pontificatus fastigium assumptionem, rursus præstabit. »

On le voit par cet exposé, le premier titre de la Constitution *Vacante Sede* ne fait que maintenir, peu de choses près, le droit établi au sujet de l'administration provisoire de l'Eglise.

Il faut en dire autant du second titre *De electione Romani Pontificis*. Ce titre traite successivement des électeurs, des conclave et autres ayant part au conclave, de l'entrée au conclave, de la clôture et du secret, de la forme de l'élection, de ce qu'il faut observer et éviter dans l'élection, de son acceptation et proclamation ainsi que la considéra-

tion (quand l'élu n'est pas prêtre ou évêque) et du couronnement du nouveau Pape.

On perçoit, dans cette législation, le souci d'assurer la sincérité évangélique, la liberté, la certitude la célérité de l'élection, le chef le plus apte, au regard de Dieu, de la gouverner.

Nous nous contenterons de signaler quelques-unes des plus notables innovations ou précisions contenues dans la nouvelle constitution.

La loi du secret juré, imposé, sous peine d'excommunication, aux cardinaux et tous ceux qui ont part au conclave, est confirmée. Ce secret porte non seulement sur ce qui concerne l'élection, mais sur tout ce qui se passe au conclave. Il est défendu, sous la même censure, aux cardinaux de révéler à leurs conclave ou à toute autre personne ce qui même indirectement se rapporte au scrutin et ce qui se ferait, avant ou durant le conclave, dans les assemblées cardinales.

Le secret doit être gardé (sinon sous peine de censure, du moins en vertu d'un précepte *sub gravi*) même après le conclave, à moins de dispense du nouveau Pape.

Les trois modes d'élection déjà existants sont maintenus : l'inspiration, le compromis et (ce qui est le mode ordinaire) le scrutin. Dans cette dernière forme, l'élu doit réunir les deux tiers des suffrages, le sien non compris. Est maintenu aussi, dans le cas où le scrutin n'a réuni les deux tiers des voix sur aucun candidat, le droit d'accession, mais il s'exercera autrement que par le passé. Jusqu'ici, les électeurs pouvaient, aussitôt après la publication du scrutin, reporter leur suffrage sur un des candidats qui avaient obtenu au moins une voix à l'avenir, une fois le matin et une fois le soir, si le scrutin n'a pas abouti, les cardinaux devront procéder de suite à un nouveau tour de scrutin, où l'on ne tiendra pas compte des suffrages portés dans le premier tour.

Jules II avait annulé l'élection entachée de simonie : elle n'était même pas convalidée par l'obédience subséquente des cardinaux ; et tout cardinal, qui avait assisté à l'élection, pouvait exciter contre elle d'hérésie manifeste. Cette clause, dont le mode d'application divisait les canonistes, était de nature à soulever des incertitudes sur la légitimité du Pontife élu Pie X la modifie. Il porte l'excommunication contre les coupables ; mais il statue que la valeur de l'élection ne pourra plus être attaquée de ce chef.

Il renouvelle aux cardinaux les recommandations de ses prédécesseurs de n'avoir devant les yeux, dans l'élection, que la gloire de Dieu et le bien de l'Eglise ; et il adresse à l'élu cette prière de Léon XIII (Constitution *Prædecessores Nostris*), prière qui marque admirablement les hauteurs où doit planer tout ce grand acte :

« Electum vero heardem et Successorem Nostrum rogamus, ne muneris arduitate deterritus ab eodem subeundo se retrahat, at potius divina voluntatis consilio humiliter se subiciat : nam Deus qui imponit onus, manum etiam Ipse supponet, ne ei ferendo sit impar ; si enim qui oneris est auctor, Ipse est administratio adiutor ; et ne sub magnitudine gratiæ subcombat infirmus, dabit virtutem qui contulit dignitatem ».

Cependant, l'acceptation de l'élu est nécessaire pour que l'élection ait son effet : le cardinal doyen la lui demande au nom du Sacré-Collège, auquel il appartient, en cas de besoin, de déterminer, à la pluralité des voix, le délai fixé pour cette acceptation. Aussitôt le consentement donné, et sans attendre le couronnement ou toute autre formalité, l'élu est vrai pape et il acquiert *actu* et peut exercer pleine et absolue juridiction sur tout l'univers.

JULES BESSON

Univers

Castro errant

L'Agence Havas publie cette dépêche : Copenhague.

Le gouvernement danois a décidé, au cas où l'ex-président Castro se présenterait dans un port des Antilles danoises, de s'opposer à son débarquement.

Cette décision n'a plus qu'un intérêt rétrospectif, mais elle prouve que les puissances sont d'accord pour interdire à Castro les approches des côtes vénézuéliennes.

Que Castro soit une brute indigne d'intrê, c'est entendu ; mais on se demande au nom de quel principe de droit international les puissances européennes prennent parti contre Castro pour son successeur et ancien lieutenant.

San-Francisco

Un incendie désastreux a dévasté les docks Nevada à Port Costa causant des pertes évaluées à \$1,000,000.

LE FRUIT DEFENDU

(Ecrit pour la Croix)

Dans un coin du garde-manger, Un pot de confiture Semblait bien mis hors de danger, Dans une place sûre, Mais le petit garçon venait, Et furtivement en prenait, Se glissant en secret, Et cédant à l'attrait De cette nourriture.

La mère dit à son enfant : Toutes nos friandises Vont chaque jour disparaissant : Par qui sont-elles prises ? De cette manière, bientôt Nous allons voir le fond du pot. Gare alors au sirop ! Je soupçonne en un mot Ici des gourmandises.

Maman, dit-il, ce sont les rats — Du moins je l'imagine — Qui viennent faire ces repas Avec leur bouche fine : Voyez-vous, ces rongeurs de lard Dévorent nos mets sans égards. Mais elle, de sa part, Mit dans le pot plus tard Certaine médecine.

Notre gourmand veut son désir De nouveau satisfaire ; Mais la peine suit le plaisir, Comme c'est d'ordinaire. Tout comme au paradis perdu, Il mange le fruit défendu : Celui-ci, descendu, Cause, à peine rendu, Une douleur amère.

Le cœur oblige à rejeter Bientôt les sucreries ; Et la mère peut constater Par là les fourberies. Il n'est plus, dit-elle, besoin Que nous donnions tant de soin ; Car, sans aller plus loin, Nous avons un témoin De vos friponneries.

Voici pour vous une leçon Bien propre à vous instruire ; Et retenez-la, mon garçon, Pour savoir vous conduire. L'homme est puni par son péché ; Dans le plaisir trop recherché Est un venin caché, Par l'appas alléché, On se laisse séduire.

G. M.

Nouvelles

Manifestation au Panthéon

Une délégation de la ligue de la « Rose Blanche », sous la conduite de M. Achille Joinard, est allée, hier après midi, à trois heures, déposer une magnifique gerbe de fleurs tricolores aux pieds de la statue de Jeanne d'Arc, nouvellement érigée au Panthéon. M. Achille Joinard voulut poser sur la gerbe une pancarte :

A la bienheureuse Jeanne d'Arc La « Rose Blanche » offre ces fleurs,

mais les gardiens se précipitèrent sur lui et la lui arrachèrent.

Ces incidents atterrirent une foule énorme de visiteurs et d'étrangers qui commentaient l'incident, et chacun fleurissait sa boutonnière d'une fleurlette prise à la gerbe des patriotes.

Puis les jeunes gens de la « Rose Blanche » montèrent jusque dans le dôme et apposèrent de nombreuses affiches, que notre ami Chambon avait éditées l'année dernière, « Zola au Panthéon », et d'autres pancartes « 445 ».

De nombreux gardiens ont alors fait descendre les jeunes patriotes qui, à la sortie, étaient bousculés par les agents. MM. Pestel et Roussin furent ainsi expulsés de la lunette supérieure du Panthéon.

Aucune arrestation n'a été opérée.

La campagne contre le Congo belge en Angleterre

La commission exécutive de l'Association de la réforme du Congo, réunie à la fin de mai à l'hôtel Victoria, a voté l'ordre du jour suivant :

L'Association déplore que le gouvernement belge ait adopté les errements du gouvernement de l'Etat libre, c'est-à-dire le système du travail forcé, qui ne diffère de l'esclavage que de nom, comme le disait sir Edouard Grey lui-même, et qui constitue une servitude inhumaine et barbare, suivant l'expression du ministre des Affaires étrangères du précédent gouvernement.

L'Association rappelle que sir Grey a affirmé en novembre 1906 que l'Angle-

terre ne donnerait son appui à l'annexion du Congo par la Belgique que si le gouvernement du Congo était entièrement changé. Enfin l'Association déclare que le simple refus de reconnaître l'annexion ne suffit pas pour répondre aux exigences des devoirs et de l'honneur de la nation anglaise, exigences définies dans un mouvement populaire qui, aux dires du secrétaire d'Etat lui-même, n'a pas eu son pareil depuis trente ans.

M. Morel a demandé télégraphiquement à l'Association américaine des réformes du Congo si elle croyait que les Etats-Unis coopéreraient à toute action qui pourrait être décidée.

Les Américains ont répondu qu'il ne pouvait y avoir aucun doute à cet égard et qu'il était urgent d'agir promptement.

Sir Edouard Grey a reçu hier, en audience privée, au Foreign Office, l'évêque catholique de Southwark, l'archevêque anglican de Cantorbury, le révérend Sylvestre Horne, prédicateur de l'Eglise dite congrégationaliste et le docteur Clifford, représentant des Eglises baptistes, venus l'entretenir des affaires du Congo.

L'opinion d'un diplomate

Une personnalité du monde diplomatique nous a dit :

— Le soulèvement militaire en Turquie a des causes plus profondes qu'il n'y paraît au premier abord. Il faut y voir une conséquence de la lutte sourde et toujours latente entre l'Angleterre et l'Allemagne pour la prépondérance à Constantinople.

L'Angleterre avait favorisé, subventionné le mouvement Jeune-Turc parce que le sultan était dominé par l'influence allemande. A son tour, l'Allemagne favorise et subventionne la contre-révolution.

Il a suffi de représenter aux prêtres musulmans le démembrement de l'Empire comme un châtimeur de Dieu, irrité de la rébellion des fidèles contre le calife, pour soulever le fanatisme religieux. Or, les dépêches nous apprennent que la révolution a été provoquée par les ulémas agissant sur les soldats.

Notre interlocuteur nous dit encore qu'il ne serait pas surpris de voir ces désordres se résoudre par une guerre : la proclamation de la Constitution en 1876 fut suivie de la guerre turco-russe de 1877. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il en soit de même cette fois.

C'est la coutume des dictateurs de se tirer des difficultés intérieures par un conflit extérieur.

Si Abd-ul-Hamid réussit à démontrer à son peuple que le détachement de la Bulgarie et de la Bosnie-Herzégovine résulte de la faiblesse du Parlement, il entraînerait bien vite dans la guerre sainte et c'en serait fait pour longtemps de la Constitution en Turquie.

A Orleans

Les commerçants et industriels patentés de la ville d'Orléans, France, appelés à se prononcer par voie de referendum, sur la célébration de la fête de Jeanne d'Arc, se sont prononcés, par 1.930 voix contre 77, pour le maintien des cérémonies traditionnelles.

Accusation

Des sénateurs américains ont accusé le gouvernement allemand d'avoir influencé la législation douanière aux Etats-Unis. Cette accusation a fait une mauvaise impression dans les milieux officiels allemands.

Indicible émotion

(Pendant les fêtes de Jeanne d'Arc) A ce moment, dans le fond de l'abside un long frémissement courut dans la foule, et quelques applaudissements éclatèrent même, mais furent promptement réprimés.

Le célébrant, Mgr Touchet, a entonné le *Te Deum* qui se poursuit alterné par la maîtrise de Saint-Pierre et la foule, tandis que là-bas les cloches sonnent à toute volée, annonçant à la Ville et au monde la glorification de l'humble Bergère de Domremy, de la vaillante Pucelle d'Orléans.

C'est un moment d'indicible émotion ; les yeux se baignent de larmes.

A la fin du *Te Deum*, Mgr Touchet récite pour la première fois l'oraison de la Bienheureuse ; puis commence la messe *Dilexisti*, du commun des Vierges célébrée également par Mgr l'évêque d'Orléans, à l'autel de la chaire de saint Pierre.

Incognito reconnue

Sa Majesté l'impératrice Eugénie qui est en ce moment à Madrid, s'est présentée incognito avec sa dame d'honneur, à la chapelle du palais royal pour entendre la messe de l'Ascension. Elle désirait passer inaperçue, car elle ne portait pas de toilette de cour, mais

le roi, averti, donna l'ordre au grand intendant du palais de conduire l'impératrice avec le piquet de garde des halbardiers jusqu'à la tribune basse de la chapelle royale.

Un nombreux public, dans les galeries du palais, a fait un accueil respectueux et sympathique à l'ex-souveraine.

Echec à M. Viviani

M. Viviani, ministre du travail, est adversaire d'une indemnité aux fabricants, qui fut rejetée par la chambre française.

L'orateur passe en revue les cas souvent cités de l'expropriation des fabriques d'allumettes, de la loi sur la saccharine, de la loi sur les vins de raisins secs et de certaines lois douanières qui ont plus ou moins ruiné des industries importantes.

« Jamais, dit-il, on n'a indemnié personne, et pourtant le dommage causé aux intéressés n'a pas été moindre que cette fois. »

M. Guillier, rapporteur, soutient l'indemnité et dit qu'on dédommage les propriétaires des bureaux de placement quand on les supprime.

L'amendement Cazeneuve, qui refuse toute indemnité aux fabricants de céru- se, est repoussé par 141 voix contre 126.

PEINTURE

A l'inauguration du salon de la société Nationale des Beaux-Arts, à Paris M. Fallières a visité entre autres salles, les suivantes :

Salle I

En entrant par la grande porte du Grand-Palais, qui donne sur l'avenue d'Antin, et ne montant l'escalier de gauche après avoir traversé une partie de l'Exposition de sculpture, on tombe dans la première salle et on a son horizon barré par six immenses panneaux de MENARD, qui garnissent la moitié de la salle ; c'est une commande de l'Etat pour la Faculté de Droit de Paris. L'auteur n'a guère approprié son œuvre au monument qui doit la contenir. Il a peint l'âge d'or, celui où le Droit ne s'apprenait pas, mais était constitué par la coutume ; le *Rive antique* et la *Vie pastorale* ! Le dessin en est pur, net, mais le coloris gris, la lumière lourde, l'ensemble crépusculaire manque de vie... Mais quel rapport avec la Faculté de Droit, ces vaches que des nymphes traient en prenant des poses ?... Un symbole du parlementarisme qui séduit tant d'avocats sans clients ?

M. WILLAERT (Ferdinand) expose, en face, six vues flamandes dont trois évoquent la vie des bégües de Gand, dans leurs antiques maisons et leurs jardins bien clos. Ces œuvres sont d'une pâte solide ; les détails minutieux aiguillent l'œil et leur réunion concourt à produire une impression d'ensemble.

Quelques portraits et quelques uns sans importance garnissent le peu d'espace qui reste.

Salle VIII

Tout entière consacrée à la gloire de DAGNAN-BOUVERET, cette salle contient 133 études, portraits, esquisses, dessins, tableaux prêts par leurs propriétaires ou appartenant encore au maître.

On y remarque un intéressant *Portrait de Mme Bartet*, diverses têtes d'enfants, un très beau *Christ*, une *Madone*, plusieurs portraits de Dagnan-Bouveret lui-même, un *Judas* caractéristique, une *Bretonne*.

Un bon conseil, de Mlle d'EPINAY, est une œuvre charmante, sincère, étonnante même.

Soi Excellence le gouverneur-général

en compagnie de Lady Grey s'est embarqué hier à Québec pour l'Angleterre. Sir Charles Fitzpatrick agit en qualité d'administrateur du Canada pendant l'absence de Lord Grey.

Il est rumeur que l'empereur de Russie Nicolas rendra visite au roi Edouard VII à Cowes le 2 août prochain. L'escadre impériale demeurera deux jours à Cherbourg. La visite de l'empereur au roi d'Italie semble ne pas devoir avoir lieu.

PEINTRE DECORATEUR!

Donne entière satisfaction à ses clients. Entreprenant aux plus bas prix.

M. Henri Cinq-Mars

145 rue BOURBONNIERE MAISONNEUVE